Publié le 20 mars 2025 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication
t.caveng@soulier-avocats.com
Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

Lire cet article en ligne

Invitation Task Force Compliance – Comment réussir votre programme de conformité Sapin 2 (volet corruption) ?

La prochaine session de la Task Force Compliance créée par l'*European American Chamber of Commerce Auvergne Rhone-Alps* en partenariat avec Soulier Avocats se déroulera le 9 avril au

© 2025 - **SOULIER Avocats** Tous droits réservés

matin dans les locaux de la société Boiron France à Sainte-Foy-lès-Lyon.

Cette session aura pour thème « *Comment réussir votre programme de conformité Sapin 2 (volet corruption) ?* ».

La loi Sapin 2 impose aux dirigeants de grandes entreprises, ou de sociétés appartenant à des groupes d'une certaine taille, de mettre en place des mesures internes visant à prévenir et détecter les faits de corruption ou de trafic d'influence, en France comme à l'étranger.

Même si les entreprises n'atteignant pas les seuils définis par l'article 17 de la loi ne sont pas légalement tenue de s'y conformer, elles ont tout à gagner à adopter de telles mesures. Une prévention proactive de la corruption est en effet de nature à renforcer leur positionnement auprès de leurs clients (notamment dans le cadre d'appels d'offres), maximiser leurs opportunités de financement, protéger leur réputation et améliorer leur gouvernance.

Vous êtes concerné(e) par les obligations de la loi Sapin 2 ou vous souhaitez engager une démarche volontaire de prévention de la corruption ? Vous voulez découvrir les pièges et les écueils à éviter dans la mise en place des huit dispositifs clés prévus par la loi ?

Cet événement est fait pour vous !

Après une introduction sur les dernières actualités en matière de compliance par notre Counsel Claire Filliatre, Frédéric Cordel, fondateur de FCconsulting (www.fcconsulting.company), partagera son expertise et son expérience pratique. Fort de plus de 15 ans d'expérience au sein de grands groupes internationaux, Frédéric a accompagné avec succès plus de 50 organisations dans leurs démarches de mise en conformité SAPIN 2 depuis 2017.

Il mettra en lumière, avec des exemples concrets, les principaux Do's and Don'ts liés à l'application du volet anticorruption de la loi Sapin 2 : cartographie des risques, évaluation de l'intégrité des tiers, élaboration d'un code de conduite, dispositif de sensibilisation et de formation, et bien plus encore.

Un événement garanti "sans langue de bois" !

L'inscription à cette session s'effectue via le lien suivant : Page d'inscription à la prochaine session de notre Task Force Compliance.

Par ailleurs, nous vous invitons à découvrir notre offre de service unique consacrée à la gestion des risques de conformité au titre de la Loi Sapin 2.

La compliance est un sujet qui vous intéresse ? Vous souhaitez en savoir plus sur les mesures et les dispositifs

© 2025 - **SOULIER Avocats** Tous droits réservés

de conformité obligatoires aux termes de la loi française ?

Venez visiter notre Compliance Information Center !

Soulier Avocats est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.soulier-avocats.com.

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.